

Pôle patrimoine et cadre de vie  
Direction études travaux espaces publics  
Rapporteur : Arnaud CATHERINE

## CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022\_227  
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

### 30 - VOIE DU HOMET CRÉATION DE LA VOIE DOUCE VALIDATION DE L'ÉTUDE D'AVANT PROJET

La commune de Cherbourg-en-Cotentin souhaite aménager une voie douce principalement à destination des piétons et cyclistes sur l'ancienne voie ferrée dite du Homet, afin de permettre une meilleure connexion depuis la gare SNCF vers le front de mer et l'ouest de la ville. Cette voie cyclable s'inscrit comme un élément structurant du nouveau Schéma Directeur Cyclable de la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Suite à la délibération n°DEL2020\_400 du 16 décembre 2020, la commune de Cherbourg-en-Cotentin a lancé une consultation de maîtrise d'œuvre complète. Le marché a été attribué au groupement représenté par le CABINET BOURGOIS, et regroupant la SARL UNIVERS, la SARL ATELIER COUP D'ÉCLAT, et la SARL ALISE ENVIRONNEMENT et notifié le 21 juin 2021.

La présentation de l'avant-projet (AVP) a été faite le 23 juin 2022 en présence des représentants des services techniques et des élus.

#### **Descriptif du projet présenté en phase AVP :**

Le périmètre du projet se situe sur le linéaire de l'ancienne voie ferrée, d'une longueur de 2,775 km, débutant à 450 mètres au sud de la gare SNCF et finissant au niveau de la rue de l'Abbaye. La partie traversant l'Arsenal est exclue du périmètre.

L'AVP présente les éléments principaux suivants :

#### **Parcours :**

- secteur Sud-Gare : traitement de la voie douce sur le tronçon situé entre la rampe d'accès au parking de la gare SNCF jusqu'à la passerelle reliant la rue du Roule à l'Avenue de Paris, sur un linéaire d'environ 450 mètres. Réalisation d'un escalier intermédiaire situé à environ 100 mètres au sud de la gare, permettant un accès à la rue du Roule. Réalisation du raccordement à la passerelle,
- secteur Gare SNCF : réalisation d'un parking courte durée de 58 places (dont 4 taxi et 2 PMR), relié à la voie du Homet à l'aide d'une rampe accessible vélo/PMR et d'un escalier. Ce secteur s'inscrit en continuité de l'aménagement du parvis piloté par la communauté d'agglomération Le Cotentin dans le cadre du projet bus nouvelle génération (BNG) et du Pôle d'Échange MultiModal,
- secteur Passage des Champs : traitement de l'accès par l'aménagement du passage à niveau existant,
- secteur Pont Marcel Paul : création d'un escalier, marquage de la voie au croisement et préservation de la flore spontanée,
- secteur Rond-Point de Poole : création d'un escalier et d'une rampe cycle (10 %), marquage de la voie au croisement et préservation de la flore spontanée,
- secteur Duché : création d'un escalier en sortie du tunnel et d'une rampe cycle (10 %),
- secteur rue de la Polle : traitement du passage à niveau,
- secteur Pierre de Coubertin : traitement du passage à niveau,
- secteur embranchement de la Marine : traitement de la pointe du « Y », au sud de la Cité Coloniale,

- secteur Passage Lejeuz : traitement paysager qualitatif de la surlargeur avec proposition d'un circuit d'apprentissage vélo,
- secteur rue de l'Abbaye : traitement de la branche « ouest » du « Y » située le long du Boulevard Guillaume Le Conquérant et traitement du carrefour avec la rue de l'Abbaye et son raccordement à la ligne du BNG,
- ouvrages d'art : passerelle au-dessus de la rue des Tanneries. Traitement sécuritaire pour supporter le passage des cyclistes et des piétons.

### **Matériaux :**

Le cheminement cyclable et piéton sera traité en enrobé drainant : rouge pour la partie cyclable, ocre pour la partie piétonne.

Infiltration directe des eaux pluviales dans le ballast existant et les accotements.

Rampes/escalier en métal.

Mobilier (bancs, signalétique, accroche-vélo) : matériaux autour de l'acier Corten pour rappeler le passé militaire et maritime du site.

Des jalons verticaux seront prévus pour marquer l'identité du site.

### **L'éclairage :** traité en 4 secteurs :

- le portail : secteur de la gare et connexion avec la voie douce,
- le défilé du Homet : secteur encaissé,
- le tunnel : ambiance « sous la Manche »,
- la connexion urbaine : secteur Abbaye.

Balisage continu avec unité signalétique + marquage au sol (lumineux ou phosphorescent) selon les secteurs

### **Budget**

Le montant total des travaux est estimé à : 4 716 000 € TTC (3 930 000 € HT).

**Rappel :** le conseil municipal a délibéré le 16 décembre 2020, autorisant le démarrage des études et le lancement du marché de maîtrise d'œuvre estimé à 300 000 € TTC et pour un montant prévisionnel des travaux de 4 000 000 € TTC.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 21 juin 2021 pour les montants suivants :

- prestations de maîtrise d'œuvre : 205 170 € TTC
- estimation des travaux : 4 080 000 € TTC (3,4 M€ HT)

### **Conditions économiques d'établissement :**

Les termes du marché de maîtrise d'œuvre précisent les conditions économiques d'établissement de l'estimation des travaux dans l'article 10 du CCAP :

*Le coût prévisionnel des travaux est réputé établi sur la base des conditions économiques du mois Mo - février 2021.*

L'estimation des travaux revalorisée au mois de juin 2022 est : 4 554 842 € TTC (3 795 702 € HT), soit un écart de 3,5 % qui se situe dans le seuil de tolérance contractuel de 5 % (article 11 du CCAP).

La proposition de la maîtrise d'œuvre remplit les critères contractuels.

### **Conjoncture économique actuelle**

La hausse importante des coûts de matériaux de construction impacte fortement l'ensemble des opérations suivies par le pôle patrimoine et cadre de vie, qui voient leur coût réel dépasser les estimations réalisées lors de l'établissement du plan pluriannuel d'investissements (PPI).

### **Proposition de validation du projet au stade AVP**

Le projet présenté répond aux critères souhaités par la commune de Cherbourg-en-Cotentin et il est proposé au conseil municipal de le valider dans son ensemble pour en garantir la cohérence.

Toutefois, pour tenir compte de la réalité économique actuelle, plusieurs pistes d'économie ont été identifiées avec la maîtrise d'œuvre :

### **Proposition 1 : supprimer le linéaire total au Sud Gare**

L'aménagement se terminerait au niveau de l'accès (escalier + rampe) menant au parking de la gare,

- moins-value de 500 880 € TTC (417 400 € HT)

**Conclusion : ce poste offre une possibilité d'économie. Une option sera prévue dans les marchés de travaux et sera actionnée en fonction du résultat des consultations.**

### **Proposition 2 : choix des enrobés**

Le choix d'un revêtement drainant est imposé pour la gestion des eaux pluviales. Le coloris rouge côté cyclable est au même coût qu'un enrobé noir classique, compte tenu de la surface à traiter. Le coloris ocre côté piéton peut être proposé en version noir classique pour une économie légère.

- Moins-value : 40 000 € TTC (33 000 € HT)

**Conclusion : ce poste offre une possibilité d'économie qui est retenue pour le lancement du marché.**

### **Proposition 3 : choix des matériaux pour les rampes et escaliers**

L'estimation de la maîtrise d'œuvre est réalisée à partir d'un choix de rampe et d'escalier en métal. Il est précisé que le choix du béton présentera des difficultés techniques quant à la mise en œuvre des fondations sur des talus dont la résistance n'a pas pu être contrôlée du fait de l'impossibilité technique de réaliser des essais géotechniques dans cette configuration. Le choix du béton ne permettra pas une économie chiffrable à ce stade mais présente des risques importants de modification en cours de chantier (retard, surcoût) comme cela a été le cas lors des travaux de la passerelle René Schmitt.

La maîtrise d'œuvre précise avoir consulté en amont l'architecte des bâtiments de France (ABF) pour un avis préliminaire sur l'ensemble de l'aménagement. Le choix du métal pour les escaliers et rampes obtiendrait un avis favorable.

**Conclusion : ce poste peut offrir des possibilités d'économie qui seront étudiées et soumises à la validation de la maîtrise d'ouvrage au moment de l'étude en phase PRO.**

**Des options/variantes seront prévues dans les marchés de travaux et seront actionnées en fonction du résultat des consultations.**

### **Proposition 4 : choix du mobilier**

La maîtrise d'œuvre a détaillé le type de mobilier ainsi que les matériaux proposés, tenant compte de la commande initiale d'un aménagement qualitatif.

Secteur principal : 441 720 € TTC (368 100 € HT)

Mobilier ludique/usages : Agrès sportifs, bancs/assises, tables de pique-nique, arceaux vélo, station réparation vélo, structure habillage en mur végétal : 258 960 € TTC (215 800 € HT)

Mobilier signalétique : portes corten, mât signalétique : 114 000 € TTC (95 000 € HT)

Mobilier de sécurité : garde-corps, potelets : 68 760 € TTC (57 300 € HT)

Secteur Sud Gare : 22 560 € TTC (18 800 € HT)

Mobilier de protection le long de la voie SNCF

Secteur Gare + parking : 36 600 € TTC (30 500 € HT)

Mains courantes : 3 600 € TTC (3 000 € HT)

Bancs corten : 27 000 € TTC (22 500 € HT)

Arceaux vélo : 6 000 € TTC (5 000 € HT)

Embranchement Ouest rue de l'Abbaye (Bd Guillaume Le Conquérant) : 7 800 € TTC (6 500 € HT)

Portes corten + mât + potelets

**Conclusion : ce poste offre des possibilités d'économie selon les propositions de mobilier et les aménagements qui seront retenus par la maîtrise d'ouvrage. Des variantes/options seront prévues dans les marchés de travaux et seront actionnées en fonction du résultat des consultations.**

### **Imputation budgétaire :**

La dépense sera imputée sur la ligne de crédit prévue au PPI : 65633

Par délibération du 23 février 2022, le conseil municipal a validé la gestion de l'opération sous forme d'autorisation de programme pour la maîtrise d'œuvre et les travaux à hauteur de 4 330 000 €.

Total AP 2022/2024	4 330 000 €
CP 2022	200 000 €
CP 2023	2 500 000 €
CP 2024	1 630 000 €

### **Calendrier**

La poursuite du projet est prévue selon le calendrier suivant :

- Validation avant-projet : septembre 2022
- Dossier PRO , y compris instruction permis d'aménager et dossier loi sur l'eau : fin janvier 2023
- Consultation des entreprises et notification des marchés : 1<sup>er</sup> semestre 2023
- Préparation du chantier et réalisation des travaux : juin 2023

La livraison de l'équipement est prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Le conseil municipal est invité à :

- valider le projet présenté en phase AVP, dans sa globalité en tenant compte des propositions économiques et des options et variantes correspondantes,
- autoriser Monsieur Le Maire à intervenir à la signature des actes nécessaires à la poursuite du projet dans sa phase opérationnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : <b>19h17</b>		Nombre de votants : <b>54</b>	
<u>Pour</u> : <b>54</b>	<u>Contre</u> : <b>0</b>	<u>Abstention</u> : <b>0</b>	<u>NPPV</u> : <b>0</b>

Le Maire,  
**Benoit ARRIVÉ**

Le Secrétaire de Séance,  
**Dominique HÉBERT**

# Ville de Cherbourg-en-Cotentin Département de la Manche **Conseil municipal du 28 septembre 2022**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 48

Date de la convocation et de son affichage : 16 septembre 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-Deux, le vingt-huit septembre** à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 16 septembre 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'hôtel de ville de Cherbourg-en-Cotentin.

## **PRÉSENTS**

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Nouredine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno (arrivée : 18h07) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand (mandataire HUREL Karine à son départ : 22h29) - HUREL Karine - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEQUILBEC Frédéric - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna (arrivée : 19h33) - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

## **ABSENTS EXCUSÉS**

LAGALLARDE Quentin a donné procuration à DUVAL Karine  
LEPOITTEVIN Gilbert a donné procuration à TAVARD Agnès  
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à KRIMI Sonia  
MARGUERITTE Camille a donné procuration à SAGET Eddy  
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric  
SOURISSE Claudine a donné COUPÉ Stéphanie  
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

M. HÉBERT Dominique conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Publié le 06/10/2022



ID : 050-200056844-20221004-DEL2022\_227-DE